1603.
FRE. 4 21674
Case
FRE
25363

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS S.-HONORÉ, A PARIS.

DISCOURS

DE M. SILLERY,

SUR LA GUERRE;

Prononcé à la société, dans sa séance du 2 février 1792, l'an quatrième de la liberté.

MESSIEURS,

C'EST aux amis de la constitution que je parle; c'est à vous, qui avez juré de la défendre, que je vais encore faire part de quelques réflexions. Les opinions les plus contradictoires doivent être

THE NEWBERRY
LIBRARY

écoutées dans cette assemblée avec une égale tranquillité. Nous avons tous le bien public pour objet ; nous pouvons l'entrevoir d'une manière différente: c'est aux gens sages et éclairés à combiner les avantages de telles ou telles mesures : souvent mon opinion a été rectifiée par celle des orateurs qui ont parlé dans cette tribune: j'aime le citoyen qui m'éclaire, mais je ne me laisse ni entraîner ni subjuguer. —

Souvenez-vous, citoyens, que vous vivez maintenant dans l'an 4me de la liberté françoise, que tous les efforts de vos ennemis ne pourront vous ravir cette liberté que vous avez conquise ; mais que ce n'est plus le moment de vous livrer à des mouvemens d'enthousiasme, qui pourroient vous entraîner dans des démarches dangereuses. Plus vos ennemis emploient d'artifice pour vous tromper, plus vous devez leur opposer le calme redoutable de la raison : les hommes libres ont tant d'avantage sur les esclaves qui voudroient les asservir. — Ceux-ci ne peuvent vous attaquer que par des artifices et des fourberies ; jamais ils n'oseront vous combattre ouvertement. Vous n'avez donc besoin, pour vous en garantir, que d'examiner leur conduite, les démasquer, et les livrer enfin au mépris qu'ils inspirent. J'entends souvent les orateurs qui ont soutenu l'opinion contraire à la nôtre, nous traiter d'adversaires : quel étrange langage entre nous ! Des canoniers qui sont à un poligone ne tirent-ils pas tous au même but? Chacun en approche plus ou moins près ; un d'eux enlève le ponton, il est embrassé de ses camarades, et ils restent tous amis : imitons-les.

Citoyens, écoutez en silence les vérités que je vais vous dire. J'ose combattre l'enthousiasme que

vous a causé le dernier discours que vous avez entendu dans cette tribune. Si nous disputions ici le prix de l'éloquence, ah ! sans doute, je serois le premier à lui décerner la couronne; mais des hommes libres qui parlent et discutent de leurs intérêts, ne doivent examiner que les résultats. L'on peut combattre mon opinion, sans me laisser entrevoir le moyen terrible que l'on croit nécessaire. Citoyens, je ne puis m'empêcher de vous dire que rien n'est plus légitime qu'une insurrection générale, lorsqu'elle est occasionnée par le sentiment spontané d'un grand peuple opprimé; mais que des mouvemens partiels sont bien éloignés de cette crise salutaire, et que sans cesse on les confond avec une véritable insurrection ; — que ces évènemens sont une calamité publique, lorsqu'ils ne sont que le résultat des instigations particulières ; que la plaie du peuple est toujours ouverte et saigne encore, et qu'il vaut mieux verser dessus l'huile du samaritain, que de la déchirer de nouveau.

Depuis plus d'un mois nous discutons dans cette assemblée sur le grand évènement politique qui est à l'instant de se passer. Nombre d'orateurs ont parlé contradictoirement sur cette question, et, ce qui n'arrive que trop ordinairement, c'est qu'ils persistent dans leurs opinions respectives ; et le public, incertain sur le parti qu'il doit adopter, balance de prononcer son jugement, et reste encore indécis. —

Je vais, pour la dernière fois, essaier de parler sur cette question, parce que je suis convaincu plus que jamais que le pouvoir exécutif ne veut pas la guerre *en ce moment*, et qu'il n'y a aucun moyen qu'il n'emploie pour l'éviter, et que de lui seul en dépend la déclaration. —

Récapitulons de sang-froid ce qui s'est passé depuis un mois. L'assemblée nationale a prononcé un décret contre les émigrans : le *veto* a été apposé sur cette loi qui, sans doute, auroit ramené beaucoup de fugitifs, et qui en auroit arrêté un grand nombre.

L'assemblée a fait une loi sévère contre les prêtres réfractaires, serpens dangereux que nous nourrissons dans notre sein, armée auxiliaire de nos émigrans, et dont la coalition est certaine et prouvée. Le roi, avant de mettre son *veto* sur cette loi nécessaire, a voulu avoir l'air de céder plutôt au vœu général, que d'agir de son propre mouvement. Il a fait faire au directoire du département de Paris la démarche inconstitutionnelle et honteuse qui l'accable du mépris de toute la France. Les ministres croyoient que toutes leurs mesures étoient bien prises ; ils espéroient que tous les directoires du royaume alloient faire la même pétition : ils ont été trompés dans leurs espérances. Cependant ce *veto* leur étoit nécessaire ; il falloit distraire l'attention de la nation : la cour a partagé, pour un moment, l'indignation des représentans du peuple, le roi est venu à l'assemblée nationale ; il a parlé de la gloire du nom françois ; et il laisse impunément insulter la nation par les petits princes qui nous avoisinent. Il nous a parlé du bonheur qu'il a d'être le roi d'un peuple libre, et les conjurations s'ammoncèlent autour de nous pour nous accabler de chaînes.

Des remercimens lui ont été votés pour les soins qu'il prend de notre gloire ; et quelques jours après, le *veto* sur le décret des prêtres a été apposé. La suspension de cette loi qui, chaque jour, augmente le nombre des perturbateurs

du bien public, n'a cependant causé que peu d'effet. Des démarches prononcées contre les électeurs, des préparatifs de guerre, des rapports militaires, ont successivement distrait le peuple ; et c'est ainsi qu'en ayant l'air d'acquiescer à vos vœux, le pouvoir exécutif a trouvé le secret de suspendre deux loix qui paralysoient tous les malveillans.

C'est à cette époque où nos discussions sur la paix et la guerre ont commencé.

Les orateurs qui ont soutenu l'opinion contraire à la guerre, l'ont particulièrement appuyée sur le danger qu'ils prévoyoient en acquiescant au vœu manifesté de la cour pour la guerre. — Quant à moi, je n'ai jamais varié dans ma façon de juger les intentions de la cour. Rappelez-vous que je vous ai annoncé tout ce qui se passeroit ; et jusqu'à ce moment, chaque événement a réalisé ce que j'avois prévu.

La lettre que le roi a envoyé dernièrement à l'assemblée nationale, n'est-elle pas un véritable *veto* qu'il vous fait connoître d'avance, et n'est-il pas de la dernière évidence qu'il ne veut pas sanctionner le dernier décret que l'assemblée vient de prononcer ? —

Il vous annonce les droits que lui donne la constitution ; il n'entre, à ce qu'il dit, dans aucune discussion avec vous, parce que, dans ce moment critique où l'état se trouve, il faut d'abord songer à sa sûreté. Mais ne vous fait-il pas entendre que jamais il ne dira à l'empereur, qu'il ne peut plus traiter avec lui qu'au nom de la nation qui lui en a donné constitutionnellement les pouvoirs? N'est-il pas de la dernière évidence que jamais il ne fixera l'époque où des réponses évasives et dilatoires seront regardées comme

une rupture? Ne vous annonce-t-il pas que vous ne pouvez délibérer sur la paix et la guerre que sur son initiative, et croyez-vous qu'il vous propose une démarche si contraire à ses véritables intérêts? Ah! messieurs, que d'erreurs j'aperçois dans les différentes manières de juger de la cour! Songez donc qu'elle est gouvernée par des hommes pervers, et qui hasarderont tout pour en venir à leurs fins.

Le danger est trop pressant, messieurs, pour ne pas vous dire la vérité telle que je l'aperçois. Je me trompe, peut être; cependant j'ai une longue expérience de ces intrigues machiavéliques dont uous sommes sans cesse entourés : les cours ne pardonnent jamais quand elles se croient offensées.

Messieurs, il se trame un grand projet. Depuis quelque temps, la conversation même des aristocrates connus est changée. Une immensité de personnes se vantent de vouloir défendre la constitution, de n'aimer que la constitution, de vouloir la constitution toute entière. Dimanche dernier, à la barre de l'assemblée, un bataillon de la garde nationale, en faisant une pétition, a prononcé cette phrase; elle a été vivement applaudie des ministériels. Je suis bien éloigné de douter un moment du patriotisme de ce bataillon; mais je me suis rappelé que c'étoit le mot de ralliement des Feuillants, et je me suis dit à moi-même : si tout le monde aime la constitution sous cette devise, la constitution est perdue.

Je l'aime aussi cette constitution, et jamais vous ne pourrez me reprocher de m'en écarter un moment; c'est pour la défendre que je persiste

dans mon opinion sur la nécessité de déclarer la guerre en ce moment, sans quoi je regarde la liberté comme anéantie; et voilà mon calcul.

La France est fatiguée de la révolution. Il ne faut pas juger de nos campagnes par les adresses que vous recevez journellement des différentes sociétés qui vous sont affiliées; elles ont supporté avec patience tous les troubles qui ont accompagné l'insurrection générale; mais elles desirent maintenant le calme et la paix dans leurs intérieurs, pour pouvoir jouir des bienfaits que la constitution leur a donné.

Je vous avois annoncé des mouvemens partiels, et déjà vous en avez ressenti à Paris. Je vous prie d'observer qu'il s'est passé ces jours-ci les mêmes scènes qu'aux époques où l'assemblée constituante étoit à l'instant de prononcer sur quelques questions importantes. On soulevoit Paris pour empêcher ou suspendre la délibération, et vous devez vous rappeler que la discussion sur le décret relatif aux mesures à prendre vis-à-vis de l'empereur, a été suspendu plusieurs jours, par le mouvement que le haussement des denrées coloniales a occasionné. On comptoit sur une proclamation de la loi martiale; et si notre vertueux maire n'avoit pas, par sa vigilance, calmé le peuple, peut-être Paris seroit-il en ce moment dans l'état le plus alarmant: mais la présence d'un homme de bien est un rempart contre la scélératesse des ennemis du bien public, et la confiance qu'il a inspiré aux citoyens préviendra nos malheurs. Citoyens qui m'écoutez, jour et nuit il veille à vos intérêts; ne seroit-il pas le premier à courir aux armes, si votre liberté étoit menacée? Il ne vous trompera jamais; et quand il vous con-

seille le calme et la paix, c'est qu'il les croit nécessaires à vos intérêts.

Voyez de quels misérables moyens vos ennemis se servent.

L'assemblée constituante a su qu'il existoit un infortuné dans les prisons de Prusse, elle lui a rendu sa liberté. Cet homme, sans fortune et sans moyen, a trouvé des protecteurs, et ce protecteur est, dit-on, un homme attaché à *monsieur*. Il est venu débiter la fable la plus absurde et la plus mal ourdie, et cependant il a trouvé des dupes qui ne rougissent pas de l'accompagner. Il ne réclame pas moins que la couronne de France : cette imposture ne fait ici aucun effet; mais les libellistes ne manqueront pas de publier qu'un aventurier est venu établir d'aussi chimériques prétentions, et qu'il a trouvé des protecteurs. — Cet homme a été malheureux; il a des droits aux bontés de la nation : que l'assemblée décrète, pour ce prétendant, une liste civile de 500 livres, et éclairons nos compatriotes sur le ridicule d'accompagner et de former le cortège d'un pareil insensé. —

J'ai applaudi avec juste raison à plusieurs des mesures indiquées dans les discours qui vous ont été prononcés; mais je ne puis m'empêcher de blâmer ouvertement les conclusions que l'on en peut tirer. Dans une discussion particulière, on peut tout dire, tout proposer; mais ici, messieurs, nous répondons personnellement des effets que nos discours peuvent produire sur l'esprit de nos concitoyens qui nous écoutent. Pourquoi avons-nous rendu nos séances publiques? Pour instruire nos compatriotes de leurs véritables intérêts. Mais en sortant de la séance des amis de la constitution, nous qui avons juré de la défendre,

est-ce d'après nos discours qu'ils doivent conclure que la constitution est vicieuse dans tous ses points ; qu'il faut détruire le gouvernement que nous avons adopté, qui cependant, à quelqu'imperfection près, que le tems fera disparoître, est encore, dans l'état où il est, le plus beau gouvernement de l'univers ? — Je suis bien éloigné de vouloir éteindre ce feu du patriotisme qui brûle dans leurs ames ; mais c'est parce que je suis assuré de leurs sentimens ; c'est parce que je suis certain qu'il n'en est pas un seul qui voulût reprendre ses fers, que je les estime assez pour leur dire des vérités que je crois utiles. Montrez-moi donc, en soutenant une pareille opinion, les avantages qui pourroient en résulter pour les habitans de nos campagnes ; car, messieurs, je vous préviens que c'est toujours pour eux que je parle ; ce sont nos bons pères nourriciers, et ce sont eux que nous devons préserver de ces commotions violentes qu'ils sont hors d'état de soutenir.

Qu'il me soit permis de vous faire ici une observation importante. Je vois souvent confondre l'insurrection avec les mouvemens partiels du peuple. Une insurrection générale ne peut se commander ni se prévoir ; elle est toujours l'effet du sentiment intérienr, profond et unanime de tous les individus, qui éprouvent en même temps qu'il n'est pas d'autres ressources pour résister à l'oppression. Mais lorsque ce sentiment n'est pas général, qu'il n'est que le résultat des inquiétudes de quelques citoyens, ces mouvemens sont justement répréhensibles par la loi.

Eh bien ! messieurs, si vous n'avez pas la guerre maintenant, vous éviterez difficilement ces mouvemens partiels que je redoute. Qu'arrivera-t-il

alors? Tous les partis crieront aux armes, en disant que la constitution est violée. Ce ne sont plus des aristocrates que vous aurez à humilier maintenant, car qui oseroit alors afficher publiquement une opinion si dangereuse? Mais dans un tel mouvement, calculez-vous les malheurs inévitables qui peuvent en être la suite? Le pouvoir exécutif, la constitution à la main, réclamant, au milieu des troubles, l'exécution de la loi, n'aura-t-il pas un parti puissant, composé de ceux qui ont juré de bonne foi de la maintenir? Si tous les citoyens avoient le degrès d'instruction et de connoissance que vous avez, sans doute ils s'apercevroient du piége qui leur seroit tendu; mais les uns, cédant à une impulsion, d'autres à un projet chimérique, le plus grand nombre croyant agir de bonne foi pour le bien public, il en résultera peut-être parmi les citoyens une guerre funeste dont la cour seule retirera les avantages.

Au moment où la France a secoué ses fers, vous possédiez encore tout votre numéraire; les spéculations commerciales n'étoient point obstruées; le peuple n'avoit aucune crainte sur sa fortune, dont il possédoit encore les signes représentatifs. Aujourd'hui, il aura cette alarme de plus; car malgré l'hypothèque certaine de nos assignats, vous devez vous attendre à une baisse extraordinaire, si un tel malheur arrive, et les sangsues publics profiteront encore de cet événement pour écraser le peuple et lui dévorer sa subsistance.

Pourquoi ai-je manifesté mon opinion pour la guerre avec tant de constance? Ce n'est pas que je ne la regarde comme un grand fléau; mais c'est que je l'envisage comme un malheur moins dangereux pour mon pays que les troubles intérieurs

qui sont à l'instant d'éclater; que je la crois moins funeste à présent, qu'à une époque plus retardée; car, messieurs, dans le système que je combats, elle est également inévitable, et nous la ferons alors avec un désavantage incalculable.

Dans ce moment, messieurs, que la trompette sonne, et vous verrez si les citoyens s'occuperont d'autres objets que de leurs frères et amis, qui vont combattre pour votre liberté, cette armée ne sera-t-elle pas sans cesse renforcée par tous les citoyens du royaume, qui, de toutes les parties de l'empire, accoureront en foule pour les remplacer et les défendre? Les habitans des campagnes n'ont pas besoin d'uniformes et d'épaulettes pour défendre leurs foyers. Je vous promets, citoyens, que si cet événement arrive, que, malgré que j'aie plus de 40 ans de service, je marcherai avec eux; je leur dirai; amis, imitons nos braves voisins les Suisses quand ils ont chassé l'empereur qui vouloit les asservir. Le brave Venkelried, dans son costume de paysan suisse, n'embrassa-t-il pas un faisceau de lances, pour donner à ses concitoyens le moyen de pénétrer dans un bataillon ennemi? Imitons son généreux dévouement; nous avons juré de vivre libre ou de mourir, remplissons notre serment. Croyez-vous, messieurs, que lorsqu'un intérêt si sacré remplira le cœur de tous les citoyens du royaume, que les ennemis du bien public oseront occasionner quelques troubles dans l'intérieur? Et c'est alors que, s'ils osoient paroître, ils seroient aussitôt punis, et le glaive du citoyen seroit en même temps celui de la justice: l'unité de la nation n'assurera-t-elle pas ses succès? Réfléchissez un moment, et calculez vous-mêmes si vous pouvez supporter plus long-temps la dé-

pense énorme que vous occasionnent le rassemblement et les préparatifs que vous avez été obligé de faire.

Peut-être d'ici à peu de jours on viendra vous annoncer que la paix est certaine, que le bon voisinage est promis, que la marche des régimens est suspendue, mais que l'empereur demande que nous en usions avec lui avec la même franchise, et que le rassemblement que nous avons sur nos frontières devient inutile et dispendieux, et qu'il alarme les siennes; on séparera les troupes, et à peine les gardes nationales seront elles dans leurs départemens, que nos rebelles et leurs adhérens se rassembleront de nouveau, nous tiendront dans une alarme continuelle, et nous obligeront à de nouvelles dépenses.

On vous trompe, quand on vous dit que l'intention des puissances voisines n'est pas d'assembler un congrés; il est décidé. et vous souffririez que des princes étrangers eussent l'insolence de discuter les articles de votre constitution et de vous proposer des modifications ! Non, sans doute. Mais pourquoi ne pas prévenir une telle insulte ? La France libre se laissera-t-elle humilier, quand la France esclave étoit respectée ? et l'èvénement qui vient de se passer à Berlin, et dont je vous ai rendu compte hier, n'est-il pas une preuve évidente que le roi de Prusse veut seconder ouvertement la malveillance de Léopold? En concluant à la nécessité de faire la guerre, j'adopte plusieurs des mesures qui vous ont été proposées par M. Machenaud.

Je crois que la publicité des délibérations des corps administratifs est nécessaire pour former et éclairer les citoyens sur leurs propres intérêts.

La loi sur la responsabilité des ministres est également importante; c'est ce code salutaire qu'il faut que l'assemblée nationale se presse de décréter : il faut enfin qu'ils apprenent que cette responsabilité n'est plus une chimère.

Citoyens, j'ai rempli mon devoir en vous disant la vérité telle que je la vois. Je vous le répète, on vous égare, on vous trompe, si l'on vous dit que vous ne pouvez vous tirer du pas dangereux où vous êtes que par des convulsions qui, encore une fois, ne sont que des mouvemens partiels. Je termine mon opinion, en prenant l'engagement de vous avertir chaque fois que je vous entendrai donner un conseil dangereux. Cela m'attirera peut-être quelque marque de défaveur; mais c'est votre tranquillité, votre liberté, votre bonheur, qui font l'objet de tous mes vœux, et rien ne m'empêchera jamais de vous dire tout ce que je croirai nécessaire pour arriver à ce but.

Je conclus que la discussion sur la paix et la guerre soit interrompue pendant quelques séances, et que la société mette à l'ordre du jour la grande question de la responsabilité des ministres.

La Société a délibéré l'impression de ce discours, dans sa séance du 2 février 1792.

GUADET, *député à l'assemblée nationale, président;* LANTHENAS, *vice-président;* BROUSSONNET, BANCAZ, BOISGUYON, LOUSTALLOT, LOUVET, F. POLVEREL, fils, *secrétaires.*

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.

547